



Rapport de la Commission des finances

concernant la demande d'octroi d'un crédit supplémentaire destiné au financement du projet The Ark Energy pour l'année 2012

Le projet de décision soumis au Parlement par ce message contient :

- un crédit supplémentaire de Fr.1 mio destiné à couvrir le coût des mesures envisagées pour compléter le financement alloué au Service du développement économique du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) sur l'exercice 2012.

La Cofi s'est réunie le 18 septembre 2012 pour l'analyse de ce crédit avec la participation suivante :

Cofi	18.09.2012
M. Georges Emery, président	x
M. Jérôme Favez, vice-président	x
M. Daniel Porcellana, rapporteur de langue française	excusé
M. Alex Schwestermann, rapporteur de langue allemande	x
M. Alexandre Caillet	excusé
M. Gilbert Loretan	excusé
Mme Marianne Maret	x
M. Frédéric Mivelaz	x
M. Christophe Perruchoud	x
M. Freddy Philippoz	x
M. Manfred Schmid	excusé
M. Markus Truffer	excusé
Mme Marylène Volpi Fournier	x

Les invités suivants étaient également présents :

- M. Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
- M. Eric Bianco, chef du Service du développement économique (SDE)
- Mme Murielle Evéquo, Controlling et Management des risques auprès du SDE
- M. Dominique Perruchoud, secrétaire de la Fondation The Ark

En introduction de cette séance, le chef du DTEE a relevé l'importance du projet The Ark Energy. Il s'agit d'un programme spécifique pour renforcer la recherche appliquée dans le domaine de l'énergie. L'objectif du programme consiste à augmenter la valeur ajoutée en Valais dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en construisant des nouvelles compétences, base des innovations futures. Le Projet The Ark Energy assure également le relais jusqu'à l'arrivée des différentes chaires de l'EPFL en Valais en 2015, dont 7 dans le domaine de l'énergie.



M. Perruchoud, secrétaire de la Fondation The Ark, a mis en exergue les premiers résultats du programme entre 2010 et juin 2012 au niveau de l'hydraulique et de l'efficacité énergétique.

M. Bianco, chef du SDE, a rappelé l'historique qui a conduit à cette demande de crédit supplémentaire de Fr. 1 mio. Dans la convention-programme 2012-2015, la Confédération n'a retenu, pour 2012, pour le projet The Ark Energy que Fr. 1 mio (à savoir : Confédération et canton chacun Fr. 500'000.00) et non pas, comme demandé en juillet 2011 par le canton, Fr. 2.4 mios (2 x Fr. 1.2 mios.). En fait, le Seco a favorisé les projets en lien avec l'industrie et le tourisme et a relégué au second plan les projets liés au secteur énergétique. Cette décision est seulement tombée en mai 2012. A ce stade, le comité d'experts du programme The Ark Energy avait déjà accepté de soutenir financièrement pour 2012 des demandes pour un montant de Fr. 2.7 mios et ceci conformément au budget qui avait été discuté avec le DEET.

Suite à la diminution du montant escompté dans la convention-programme 2012-2015, le financement du programme The Ark Energy a été revu et le DECS, via la HES-SO VS, a mis Fr. 500'000.00 à disposition pour ce projet.

D'autre part, il s'avère que, dans la situation économique actuelle, il n'est pas possible de trouver un montant de Fr. 400'000.00 auprès de tiers (sponsoring) comme initialement prévu. Seul un montant de Fr. 300'000.00 est réaliste.

En résumé, le crédit supplémentaire de Fr. 1 mio s'explique comme suit :

The Ark Energy	2012
Financement attendu	2'800'000.00
./. Financement Seco NPR	-500'000.00
./. Financement Etat du Valais NPR	-500'000.00
./. Financement DECS via HES-SO VS	-500'000.00
./. Financement de tiers escomptés	-300'000.00
Financement complémentaire demandé	1'000'000.00

Selon le message du Conseil d'Etat, les trois critères, soit la nécessité, l'urgence et l'imprévisibilité sont remplis pour l'octroi de ce crédit supplémentaire.

Répondant aux interrogations des commissaires, les représentants du DEET ont apporté les précisions suivantes :

- Il n'est pas possible d'utiliser des moyens NPR de la Confédération pour le projet The Ark Energy. Ils sont destinés à d'autres secteurs.
- Le projet The Ark Energy doit être soutenu par des aides à fonds perdu et non pas par des crédits NPR.
- En cas de refus du crédit supplémentaire, les projets en cours devront être stoppés avec la conséquence que les équipes pour les divers projets soient dissoutes. Les chercheurs s'orienteront vers d'autres mandataires. La confiance attribuée au Valais en tant que site de la recherche appliquée serait ainsi entamée.
- Les moyens nécessaires ont été consignés au budget 2013.
- Au stade de la conjoncture actuelle, l'industrie n'est pas disposée à soutenir de tels projets. Elle préfère participer au financement des chaires ou des projets de la HES-SO.
- La Commune de Sion (commune site) a soutenu en 2011 le projet The Ark Energy à hauteur de Fr. 150'000.00. En principe, elle soutiendra également le projet en 2012 avec un même montant.

Analyse du crédit supplémentaire par la Cofi

Suite aux informations obtenues de la part des représentants du DTEE, la Cofi a analysé cette demande de crédit supplémentaire sur la base des trois critères utilisés habituellement pour apprécier de telles demandes, soit

1. L'imprévisibilité de la dépense

Lors de l'élaboration du budget par le SDE en mai 2011, les résultats définitifs avec le Seco concernant la convention-programme 2012-2015 n'étaient pas encore connus. La demande du canton n'a pas été suivie par le Seco.

Ce critère est respecté.

2. L'urgence de la dépense

Les divers projets sont en cours. Les arrêter actuellement serait un faux signe du canton qui veut promouvoir la recherche en Valais. Pour chaque projet, des équipes composées de chercheurs de diverses institutions (EPFL, HES-SO etc...) sont mises en place. En cas d'abandon ou de report de certains projets, le risque court que les spécialistes cherchent d'autres mandataires. Dans la perspective de vouloir installer des chaires de l'EPFL en Valais, un refus de ce crédit serait un mauvais signe en direction de Lausanne.

Ce critère est respecté.

3. La nécessité de la dépense

Il faut garantir la pérennité dans la recherche. Le financement doit être assuré sur plusieurs années. Le programme The Ark Energy assume ce relais jusqu'à l'arrivée des diverses chaires de l'EPFL en Valais.

Ce critère est respecté.

Décision

Sur la base de cette analyse et des arguments développés dans le message du Conseil d'Etat, c'est à l'unanimité des membres présents que la Cofi propose au Parlement d'accepter ce crédit supplémentaire de Fr. 1 mio destiné au financement du projet The Ark Energy pour l'année 2012.

Sion, le 18 septembre 2012

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

Le président :

Le vice-président :

**Le rapporteur de
langue française :**

**Le rapporteur de
langue allemande :**

Georges Emery

Jérôme Favez

Daniel Porcellana

Alex Schwestermann